



## Procédure d'accueil en stage à la ville de Moissy-Cramayel

### Postuler à un stage :

Soucieuse d'encourager l'insertion des jeunes, la ville de Moissy-Cramayel développe une politique dynamique d'accueil des stagiaires.

Plus d'une centaine de stagiaires sont accueillis chaque année dans les différents services municipaux, pour des stages qui vont de quelques jours à quelques semaines.

Pour postuler, envoyer votre candidature (CV+ lettre de motivation),

#### par courrier à :

Madame la Maire

Direction des ressources humaines

Place du souvenir - BP 24

77557 MOISSY-CRAMAYEL Cedex

#### ou par mail à :

[recrutement@ville-moissycramayel.fr](mailto:recrutement@ville-moissycramayel.fr)

Dans tous les cas, merci d'écrire suffisamment à l'avance afin de respecter les délais ci-après, et de préciser :

- le service municipal où vous souhaitez réaliser votre stage,
- le diplôme préparé et l'établissement,
- l'objectif précis de votre stage (exemple : découverte d'un service, réalisation d'une mission spécifique, etc...),
- les dates du stage (souhaitées ou impératives),
- vos motivations.

Votre demande sera traitée par le service Développement des ressources humaines qui la transmettra aux services susceptibles de vous accueillir. Ces derniers émettront un avis en fonction de leur capacité d'accueil.

Si cet avis est positif, un entretien sera organisé avec le tuteur. **Les conventions devront être complétées et signées par l'organisme de formation, par vous-même ou votre tuteur (si vous êtes mineur) avant d'être déposées au service Développement des ressources humaines au moins 1 mois avant le début du stage.**

Durant le stage, vous êtes soumis au respect des règles en vigueur dans la collectivité, notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les missions. Et comme tout agent de la collectivité, vous êtes tenu au devoir de réserve et de discrétion professionnelle.

En cas de manquement (absences injustifiées, insubordination...), il peut être mis fin à votre stage.